



**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS
REGLEMENTAIRES
(SAISON 2017-2018)**



Bureau Fédéral du 24 mars 2017

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX

SAISON 2017/2018

Article 2.1 : Qualification, participation et licence

« *Tout joueur inscrit sur la feuille de marque doit pouvoir entrer en jeu au cours de la rencontre* » → Qualifié, non-suspendu...

→ Proposition d'évolution du principe : la composition de l'équipe sur la feuille de marque doit être conforme aux règles de participation que les joueuses ou joueurs entrent en jeu ou non

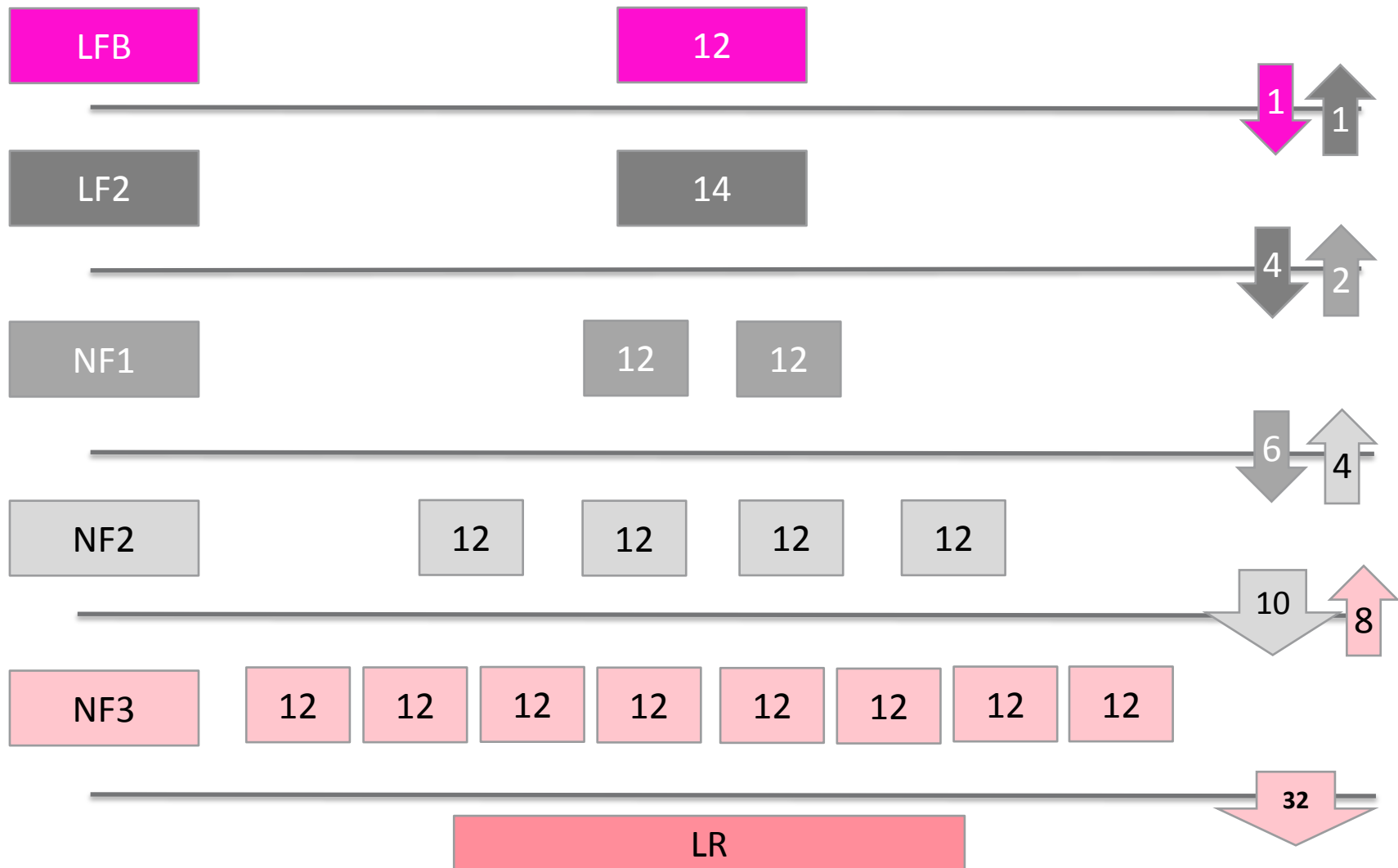
- *Exemple : Dans le cas où il y a 6 joueurs JC1 sur une FDM, quel que soit le nombre d'entre eux qui jouent, on en compte 6 lors des vérifications. Donc si il y en a 4 qui entrent, 2 joueurs barrés et que la règle en autorise 5 maximum, on sanctionne.*

→ Proposition de sanction : Perte par pénalité

RAPPEL MONTEES / DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2016-2017

CHAMPIONNATS DE FRANCE FEMININES

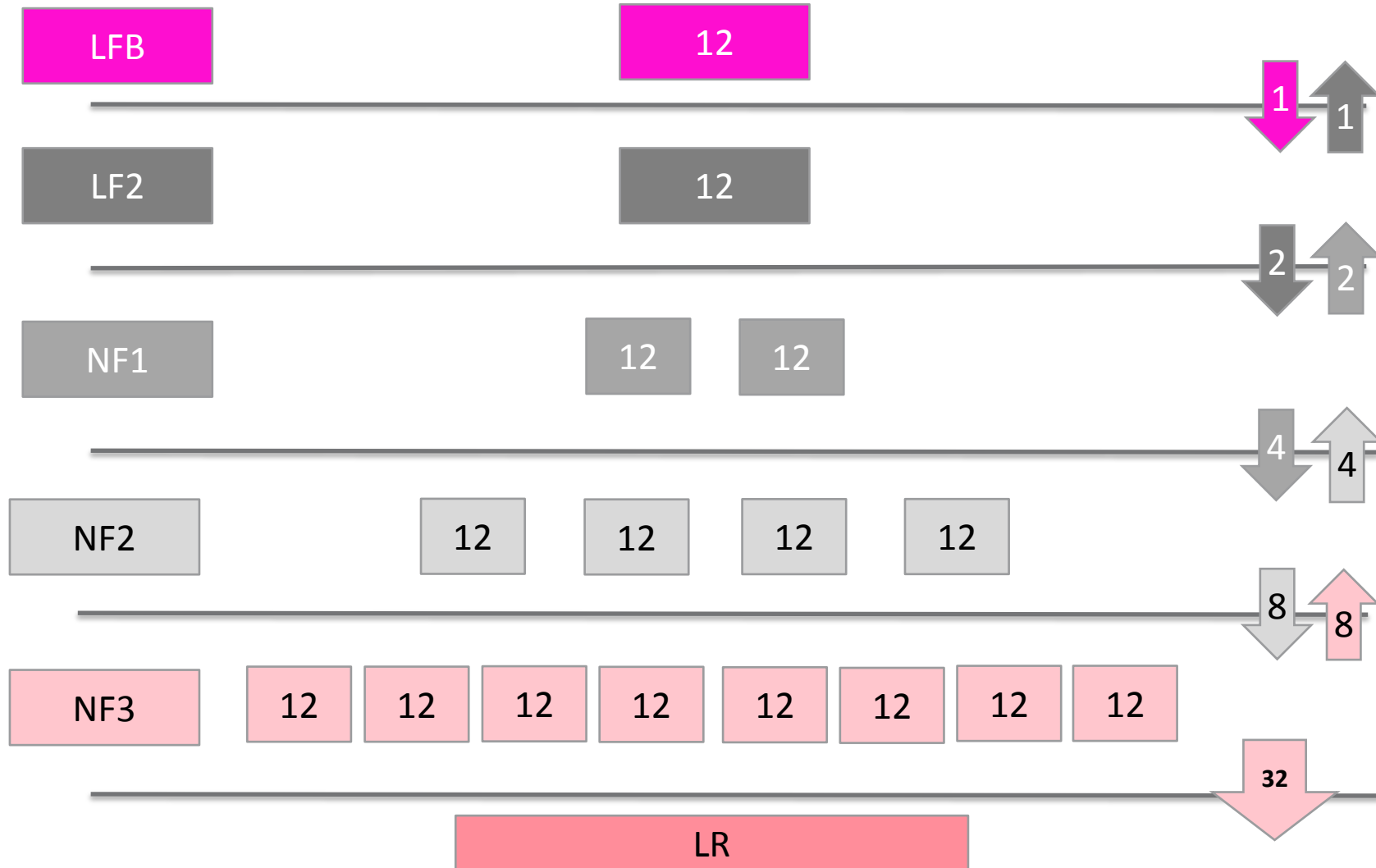
2016-2017



MONTEES / DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2017-2018

CHAMPIONNATS DE FRANCE FEMININES

2017-2018



MONTEES / DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2017-2018

CHAMPIONNATS DE FRANCE FEMININES

Article 2.d RSP NF3 : Equipes

- Les 4 Wild-Cards attribuées prioritairement :
- A l'équipe espoir LF2 qui devient équipe fédérale
 - 3 équipes de Pré-Nationale dont l'intérêt local justifie leur attribution.

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS (1/3)

SAISON 2017/2018

Article 4 RSP NF1 – Horaire officiel des rencontres

→ Samedi à 17h15 pour les rencontres à domicile de l'équipe Espoirs LFB

Article 4 RSP NF2 – Horaire officiel des rencontres

→ Samedi à 17h15 pour les rencontres à domicile des équipes Espoirs LFB/LF2

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS (2/3)

SAISON 2017/2018

Règles spécifiques pour les centres de formation agréés PRO B

- Article 3 RSP NM3 : Règles de participation

« 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours de 3 saisons précédentes »

→ Modification : « 2 joueurs de plus de 23 ans déjà licenciés au club au cours des 3 dernières saisons. »

- Article 3 RSP NM2 : Règles de participation

Il n'y a actuellement pas de règles spécifiques de participation pour les centres de formation agréés PRO B

→ Est-ce que ce sont les mêmes règles que tout autre club de NM2 ?

→ Doit-on appliquer les règles indiquées dans le RSP NM3 ?

REGLEMENTS SPORTIFS PARTICULIERS (3/3)

SAISON 2017/2018

Article 3 RSP CTC : Licence et règles de participation

« 2. Une interéquipe devra inscrire sur chaque feuille de marque des rencontres auxquelles elle participe :

- a. Un minimum de 5 joueurs titulaires d'une licence C, C1, C2 ou T délivrée auprès du club qui a engagé l'interéquipe. Ces joueurs devront être présents lors de la rencontre ;
- b. Un maximum de 5 joueurs titulaires d'une licence AS délivrée pour évoluer dans cette interéquipe »

→ Proposition de sanction en cas de non respect : perte par pénalité

Article 3 RSP LF2 : Règles de participation

« Obligation de 4 joueuses JEFL minimum de – 23 ans (âge au 1er janvier de la saison en cours) »

→ Proposition de sanction en cas de non respect : perte par pénalité

PROCEDURE DE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

SAISON 2017/2018

Modalités spécifiques quant à l'organisation des séances de la Commission Fédérale des Compétitions - Activités des officiels quant au traitement des réclamations :

Préciser qu'il est possible de réunir les membres par un système d'audioconférence, à la condition expresse de l'accord des parties quant à cette mesure.



FFBB

FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS
T 01 53 94 25 54 - F 01 53 94 26 85